



FISCALITÉ FORESTIÈRE

Éléments de contexte :

La sylviculture est considérée comme une activité agricole du point de vue fiscal et elle est par conséquent intégrée à la fiscalité agricole. Cependant, le long terme de la production de bois et d'autres spécificités forestières ont conduit le législateur à intégrer certaines dispositions particulières.

Objectifs :

- Connaître la fiscalité forestières.
- Comprendre l'articulation de la fiscalité forestière avec les missions régaliennes des services forestiers notamment le contrôle des documents de gestion durable.

Public concerné :

Agents des services déconcentrés en charge des missions forestières

Contenu proposé :

Introduction à la fiscalité : présentation du BEFIB-DGPE et rôle en matière de fiscalité forestière, la loi de finance, processus d'élaboration de la loi fiscale.

La fiscalité forestière : les mesures fiscales patrimoniales, le bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable, le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI-forêt) et ses quatre volets.

Taxe sur le foncier non-bâti.

Le forfait forestier et le taux de TVA selon les diverses opérations forestières.

L'instruction des mesures fiscales forestières en DDT : organisation administrative, doctrine.

Les contrôles au niveau DDT : types de contrôles, organisation et articulation avec le suivi des PSG.

Cette formation est prévue en classe virtuelle.

Intervenants :

MAA

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Durée :

1 jour

Nbre de participants maximum :

12

Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

NINFOR0026